

## **CANOL : pas honte ?**

CANOL attribue un "certificat de bonne gestion" au maire de Givors !  
Une honte. Voici ce que je leur ai écrit :

"Un certificat de bonne gestion à Givors alors que le maire a été condamné pour prise illégale d'intérêt, que la chambre des comptes a fait un rapport accablant sur sa gestion et a porté plainte contre lui, qu'elle a également condamné deux comptables publics de la commune.

Votre certificat de bonne gestion est une honte !  
Vous êtes complètement discrédité !"

**Alain Pelosato**

Président de l'association de défense des contribuables de Givors  
Givors, le 26 janvier 2018